

Image not found or type unknown



Article 700 pouvez vous maider

Par **Christine.1966**, le **13/12/2018** à **21:44**

Bonjour

Je suis assignee devant le jex par mon ex,mari jattends tjrs une régularisation de pension depuis le jugement rendu en 2014.meme le huissier n'a pas réussi à récupérer cette somme.le huissier m'a dit article 700 de mettre dans mes conclusions procedure abusive dommage et intérêts mais je ne sais pas comment formuler je ne prends pas davocate.merci